



Communiqué de presse
À Gujan-Mestras, le lundi 4 juillet 2016

Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon

Cinquième conseil de gestion : point d'étape et de validation de la structuration du plan de gestion

Ce lundi 4 juillet 2016 s'est tenu à Gujan-Mestras le cinquième conseil de gestion du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon. A cette occasion, les membres du conseil ont validé la proposition de structuration du plan de gestion et les objectifs à 15 ans issus du travail des commissions thématiques et de la concertation élargie mise en place.



Crédit photo : Benoit Dumeau / Agence des aires marines protégées

Fin de la seconde phase de concertation : le plan de gestion se structure

Ce lundi, le conseil du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon s'est prononcé sur une proposition de structuration du plan de gestion et de ses objectifs à 15 ans. Cette proposition est issue de la deuxième phase de concertation menée par l'équipe du Parc depuis le 1^{er} avril 2016. Elle rassemble les éléments exprimés par les acteurs locaux avant d'être mis en discussion au conseil.

Pour cela, le Parc est allé à la rencontre des acteurs du territoire et a mené 27 entretiens bilatéraux et groupés, 12 groupes de travail, 5 réunions de commissions. Cette phase est essentielle car elle permet au Parc de définir un projet de territoire ambitieux, au plus près des usagers du Bassin, projet d'autant plus efficace qu'il est partagé par tous.

L'important travail de concertation mené par l'équipe du Parc marin a été souligné par le conseil qui a ensuite validé la proposition de structuration présentée en séance autour de trois grandes parties :

- **Un « bien commun »** partagé comprenant les richesses naturelles, une culture maritime vivante, un espace dynamique ; la mer comme bien commun qu'il convient également de comprendre et de découvrir pour mieux le protéger.
- **Un développement durable** des activités grâce à des pratiques compatibles avec la préservation du milieu et à un territoire qui investit sur une économie de la mer durable.
- **Une connaissance pluridisciplinaire et partagée** au service de la protection du milieu et du développement durable des activités, avec une capacité d'observation et d'alerte qui intègre une diversité de sources scientifiques, professionnelles, participatives.

Le conseil a également souligné la dimension dynamique de l'espace maritime mais aussi les évolutions possibles à 15 ans de la faune et de la flore, pas de temps du plan de gestion. L'importance des équilibres entre les objectifs de préservation du milieu et les composantes socio-économiques du développement durable des activités est également mise en avant.

Durant les prochains mois, une troisième phase de concertation permettra d'affiner les éléments présentés en précisant l'ambition attendue pour les différentes finalités du plan de gestion, au regard des enjeux locaux, dans une vision collective à long terme.

Le plan de gestion du Parc devra être finalisé, au plus tard, pour juin 2017.

Le Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon fait partie de l'Agence des aires marines protégées, établissement public dédié à la protection du milieu marin, sous la tutelle du ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer.

Retrouvez plus d'informations sur le site web :
www.parc-marin-bassin-arcachon.fr

Contact presse :

Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon

Informations techniques : Melina ROTH (Directrice déléguée du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon), melina.roth@aires-marines.fr – 05 56 22 06 87